DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/265 :
Vote de subventions aux associations inscrites dans les dispositifs de la politique de la Ville

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740184-20261027-2026-6-265-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/265 : Vote de subventions aux associations inscrites dans les dispositifs de la politique de la Ville.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Contrat de Ville de Saint-Pierre intègre des dispositifs annexes et thématiques de la politique de la Ville, à savoir :

- Les équipes du Programme de Réussite Educative
- Le personnel de proximité décliné par les Adultes-relais, les médiateurs de ville et les éducateurs de rue
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte, Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), le Fonds d'Expérimentation Jeunesse (FEJ)
- Le Réseau d'écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
- Les espaces de vie sociale etc…
- C'est mon patrimoine
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Contrat Local de Santé (CLS).....

A ce titre, les associations suivantes ayant répondu aux appels à projets 2026/2027 sollicitent de la Ville l'attribution de subventions :

Association	Intitulé de l'action	Montant sollicité Mairie	Autre financement
Association Culturelle et Sociale pour l'Accès à l'Insertion (ACSAI)	Educateur de rue Quartier Basse Terre/Joli Fonds	14 582.00	Etat : 33 145.00 € FIPD : 9 200.00 €
	Educateur de rue Quartier Ravine Blanche	24 088.00 €	Etat : 22 941.00 € TFPB (SHLMR) : 8 371.00 €
KAZ'ASUN	Esplanade de jeu la kour et city raid	10 000.00 €	TFPB (SHLMR) : 5 200.00 €
TOTAUX		48 670.00 €	88 337.00 €

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire N° 028 65748 16

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER les subventions proposées aux associations ci-dessus mentionnées,**
- **D'APPROUVER les conventions annexées,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740154-20261027-2026-6-265-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026